

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 94.114

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 27 Octobre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

21 Octobre 1994

DATE D'AFFICHAGE

21 Octobre 1994

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints

MM. BARON, BENOIT, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CHABANEAU, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, Mme PELTIER, MM. RAULT, REVOLAT et SABATHIER, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

Mme MONTRON par M. MOST
Mme FONTAN par M. LE GUEUT
M. MUSSETTI par M. MONNARD
Mme PARROU par M. BERLAND
M. POTENNEC par Mme PELTIER
M. QUENTIN par M. REVOLAT

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO, COASSIN, MARCONI, MOULINEAU et TAP

Nombre de Conseillers

en exercice : 32

Nombre de Présents : 21

Nombre de Votants : 27

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Rue des Paquerettes - Allée de la Lasse - Avenue du Maine-Aranaud / Cessions gratuites, acquisitions de terrains et régularisations des délaissés de voirie pour aménagements de voirie

VOTE : UNANIMITE

En vue de procéder à des aménagements de la voirie communale et, plus particulièrement dans les secteurs de l'AVENUE DU MAINE ARNAUD, de la RUE DES PAQUERETTES et de l'ALLEE DE LA LASSE, il convient de procéder aux cessions gratuites de terrains pour l'aménagement des voies précitées, aux acquisitions des parcelles désignées ci-après et, aux régularisations des délaissés de voirie.

RUE DES PAQUERETTES

Il s'agit de parcelles appartenant à :

Mme VIGE, née GIRET	CESSION	SECTION BI N° 223
M. Roger DETOURNAY	CESSION	SECTION BI N° 224
M. Léon DUHOTELLOTT	CESSION	SECTION BI N° 225
M. Pascal DELGRANDE	CESSION	SECTION BI N° 520
M. Antoine HERNANDEZ	CESSION	SECTION BI N° 356
M. Jean Guy CURAUDEAU	ACQUISITION	SECTION BI N° 522
		SECTION BO N° 33
M. Roland BEGAUD	REGULARISATION	SECTION BO N° 200
M. Jacques MOREAU	REGULARISATION	SECTION BO N° 164
Mme Irénée GROLLEAU	REGULARISATION	SECTION BO N° 165
M. Michel GELICIUS	REGULARISATION	SECTION BO N° 166
M. Yvon VILISQUES	REGULARISATION	SECTION BO N° 34
M. Michel TRAIN	REGULARISATION	SECTION BO N° 199
M. Guy GACON	REGULARISATION	SECTION BO N° 29
M. Serge MAIANO	REGULARISATION	SECTION BI N° 281
M. Frédéric AUBOUIN	REGULARISATION	SECTION BI N° 521

AVENUE DU MAINE ARNAUD

Il s'agit d'une parcelle appartenant à :

M. & Mme BERTIN	CESSION	SECTION BE N° 43
-----------------	---------	------------------

ALLEE DE LA LASSE

Il s'agit d'une parcelle appartenant à :

M. André FOUGERET	CESSION	SECTION AR N° 262
-------------------	---------	-------------------

De la division parcellaire, un document d'arpentage a été établi pour chaque propriétaire. Les propriétaires selon les cas ont accepté, après concertation, différents principes de mise à l'alignement :

1 - Cession gratuite pour aménagement de voirie moyennant la reconstruction d'une clôture au nouvel alignement

2 - Acquisition des parcelles nécessaires à l'élargissement de l'emprise

3 - Régularisation des délaissés de voirie

1 - Cession gratuite (pour aménagement)
Principe : construction d'une clôture au nouvel alignement

- M. & Mme BERTIN	SECTION BE N° 43
- Mme VIGE, née GIRET	SECTION BI N° 223
- M. Roger DETOURNAY	SECTION BI N° 224
- M. Léon DUHOTELLOTT	SECTION BI N° 225
- M. Pascal DELGRANDE	SECTION BI N° 520
- M. Antoine HERNANDEZ	SECTION BI N° 356
- M. André FOUGERET	SECTION AR N° 262

2 - Acquisition des parcelles
Principe : l'intéressé s'engage par promesse de vente

- M. Jean Guy CURAUDEAU	SECTION BI N° 522
	SECTION BO N° 33

3 - Régularisation des délaissés de voirie

M. Roland BEGAUD	REGULARISATION	SECTION BO N° 200
M. Jacques MOREAU	REGULARISATION	SECTION BO N° 164
Mme Irénée GROLLEAU	REGULARISATION	SECTION BO N° 165
M. Michel GELICIUS	REGULARISATION	SECTION BO N° 166
M. Yvon VILISQUES	REGULARISATION	SECTION BO N° 34
M. Michel TRAIN	REGULARISATION	SECTION BO N° 199
M. Guy GACON	REGULARISATION	SECTION BO N° 29
M. Serge MAIANO	REGULARISATION	SECTION BI N° 281
M. Frédéric AUBOUIN	REGULARISATION	SECTION BI N° 521

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité d'effectuer ces travaux,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'acquérir à l'amiable par voie de cession gratuite et moyennant la reconstruction d'une clôture à l'emplacement du nouvel alignement des parcelles désignées ci-après :

- Mme VIGE, née GIRET	23,10m ²	SECTION BI N° 223
- M. Roger DETOURNAY	59,35m ²	SECTION BI N° 224
- M. Léon DUHOTELLOTT	15,50m ²	SECTION BI N° 225
- M. Pascal DELGRANDE	36,00m ²	SECTION BI N° 520
- M. BERTIN	40,00m ²	SECTION BE N° 43
- M. Antoine HERNANDEZ	43,00m ²	SECTION BI N° 356
- M. André FOUGERET	12,00m ²	SECTION AR N° 262

- de proposer à M. Jean Guy CURAUDEAU l'acquisition de 110m² environ résultant de l'alignement des parcelles cadastrées section BI N° 522 et section BO N° 33 pour un montant de 5.000 Francs TTC
- de procéder aux régularisations des délaissés de voirie dont la liste est détaillée ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer l'acte d'acquisition concrétisant les transactions qui sera dressé en l'étude de Maître ROME -SCP LANSAC BP 46 17204 ROYAN CEDEX- ainsi que les actes de vente passés pour l'acquisition des parcelles de Monsieur Jean Guy CURAUDEAU
- d'imputer les frais d'acquisition sur les crédits inscrits au titre du budget primitif de l'année 1994 au chapitre 901.10 article 210.10
- d'habiliter Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les marchés à intervenir pour l'aménagement de la Rue des Pâquerettes et de l'Allée de la Lasse suite aux dossiers d'appel d'offres ouverts approuvés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 1er Août 1994

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales

le 7 Novembre 1994
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général,

H. THOMAS